

Voici l'été, le temps des vacances, des loisirs et des moments de convivialité.

Beaucoup d'animations locales ou régionales vous sont proposées : la Fête de la Musique le 25 juin, le feu d'artifice intercommunal qui aura lieu cette année le 15 juillet à Vorges, et hors village, les Mardis des Rives à St-Vit et Osselle (concerts gratuits, inscriptions en ligne ouvertes une semaine avant), la plage d'Osselle (arrêt du bus à la Piroulette) ainsi que les visites guidées organisées par l'office du tourisme de GBM.

Nous accueillerons un Chantier International du 16 au 30 juillet.

Un apéritif de bienvenue sera organisé le dimanche 17 à 18 heures à la SP. Ouvert à toutes celles et ceux que les échanges avec de jeunes étrangers intéressent.

Bon été à toutes et tous.
D. Jacquin, maire



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de Grand Besançon Métropole est en cours de construction et sera achevé en 2025.

Tout au long de ses différentes phases, il est partagé avec les habitants et les acteurs du territoire via plusieurs dispositifs de concertation : réunions publiques, lettres d'information, site Internet, enquête publique.

Un registre est ouvert à la mairie pour y recueillir vos avis et observations. Une réunion publique est programmée le **jeudi 22 juin de 19 à 21 heures** à la salle des fêtes de Saint-Vit.

Rénovation salle polyvalente/

CHAUFFERIE

Nous en sommes à la phase Avant Projet Détaillé.

Il a fallu revoir à la baisse le projet afin de le contenir financièrement. Le contexte économique et politique actuel provoque des augmentations des matériels et matériaux, quand ils sont disponibles !

La remontée des taux d'intérêts et l'incertitude quant aux montants des subventions attendues sont un autre sujet d'inquiétude. Une réunion avec les financeurs potentiels aura lieu début juillet. S'en suivront la rédaction des cahiers des charges et les appels d'offres aux entreprises.

La chaudière gaz actuelle donne des signes de fatigue. Malgré une intervention en début d'année, il n'est pas certain qu'elle puisse tenir encore une saison de chauffe complète. Il y aurait donc urgence à intervenir. Mais la capacité de la commune à supporter le reste à charge est limité (environ 350 000 €). Des économies ont été faites mais seront encore à faire.

Nous ferons tout pour faire aboutir ce projet mais il n'est pas exclu qu'il faille le reporter, avec toutes les conséquences que cela implique.

Recherche agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 19 janvier au 18 février 2023. La commune recrutera deux agents recenseurs durant cette période. Ils devront assister à deux demi-journées de formation et assurer la distribution et le relevé des questionnaires (qui pourront être renseignés en ligne). Rémunération de l'ordre de 650 € net.

Profils recherchés : étudiants, chômeurs.

Faire acte de candidature par courriel : mairietorpes@torpes.fr

OFFRE D'EMPLOI

Poste d'ATSEM + PÉRISCOLAIRE

La mairie recrute pour son école un agent contractuel faisant office d'ATSEM à compter du 1^{er} septembre 2022. La personne qui sera en charge avec la professeur des écoles d'enfants en GS et CP devra avoir un diplôme dans le domaine de l'enfance et /ou une expérience significative.

Ce poste est annualisé à hauteur de 9h23 soit 3 heures tous les matins de 8h30 à 11h30 hors mercredis et vacances scolaires.

Un complément sera proposé par les Francas qui assurent la cantine et le périscolaire de 7h30 à 8h30 et 11h30 à 13h30 avec possibilité de travailler occasionnellement des fins d'après-midi ou vacances scolaires.

Vous pouvez envoyer CV et lettre de motivation à la mairie par mail ou courrier.

Pour tout renseignement : Julie Girard, 06 69 05 36 70

RESTRICTIONS D'eau

Le niveau ALERTE est enclenché.

Mesures principales :

- arrosage des pelouses, massifs fleuris, plantations en contenant, jardin potager **INTERDIT** entre 8 et 20 heures ;
- arrosage des espaces verts, arbres et arbustes **INTERDIT** sauf arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins d'un an autorisé entre 20 et 8 heures ;
- remplissage et vidange de piscines privées de plus de 1 m³ **INTERDIT** sauf remise à niveau nocturne et premier remplissage si le chantier a débuté avant les premières restrictions ;
- lavage de véhicules **INTERDIT** à titre privé à domicile ;
- nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées **INTERDIT** sauf avec matériel haute pression et autolaveuse.

fête
de la

25 JUIN

musique

PLACE DE L'ÉGLISE TORPES
ANNULATION EN CAS DE PLUIE

19h

Salsa Cubana Club

INITIATION À LA SALSA

CONCERTS

ALAMO

SCHOOL'S OUT

BUVETTE ET RESTAURATION

Assurées par La Torpésienne
et La Rocca (pensez à réserver vos pizzas !)

ORGANISATION

association
LATORPÉSIE NNE

COMMUNE DE
TORPES

Adresses utiles pour sortir :

Visites guidées de l'Office du tourisme
et des Congrès de Grand Besançon
Métropole

Choix des visites et inscriptions en ligne :

www.besancon-tourisme.com

Rubrique **DÉCOUVRIR**

Mardis Des Rives : concerts gratuits

www.mardisdesrives.fr

Rubrique **BILLETTERIE**

Chantier international :

À la rencontre des villageois les samedi
22 et dimanche 23 juillet.

Samedi à partir de 18 heures, nos jeunes
hôtes concoctent et nous font découvrir des
plats de leurs pays !

Le dimanche, animations et concours de
pétanque !

Nous n'avons pas encore le programme
complet mais réservez d'ores et déjà votre
WE.

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année
dans les trois mois qui suivent le 16^e anniversaire.
Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le
permis de conduire.

Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'iden-
tité et du livret de famille.

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

Lundi : 9 - 12 h • Mardi : 14 - 17 h • Jeudi : 14 h - 17 h 30

PERMANENCE URBANISME Le JEUDI UNIQUEMENT 14 h 30 - 17 h 30

Contacts mairie

03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire

Mardi et jeudi : 15h / 16 h 30 / Samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

FEUX
D'ARTIFICE

BAL
POPULAIRE
BUVETTE

15
JUILLET
22h30

VORGES
LES PINS

OFFERT PAR

les communes : ABBANS-DESSUS, BOUSSIÈRES,
BUSY, TORPES ET VORGES



Carte Avantages Jeunes 2022/2023

Cette année, ce sont les adolescents nés
entre 2004 et 2008 qui se verront offrir
la carte et son livret d'informations.

Cette carte Avantages Jeunes offre la
gratuité dans les bibliothèques, pour
assister à des spectacles, des concerts,
et des réductions au cinéma et chez les
commerçants

+ 3 000 bons plans ! Renseignez-vous sur
www.jeunes-fc.com

Pour les adolescents concernés,
s'inscrire en mairie jusqu'au 10 juillet,
munis d'une pièce d'identité, d'une
photo d'identité récente, mail et n° de
portable.

Réforme de la publicité des actes administratifs

À compter de juillet 2022, la publicité des
arrêtés non-nominatifs et des procès-
verbaux des conseils municipaux seront
dématérialisés et publiés sur le site de la
commune. Un compte-rendu sommaire
sera affiché à la mairie. Les PV seront
consultables sur demande à la mairie.

Taille des haies

Les propriétaires de haies plantées en
limite de domaine public sont priés de
veiller à ce qu'elles ne gênent pas la cir-
culation des véhicules et des piétons.